

Communiqué de presse

Vaccination : vous pouvez compter sur les étudiants en pharmacie !

Aujourd'hui au Journal Officiel, paraissait le décret du 26 mars 2021 mettant à jour les mesures générales prescrites pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Sur celui-ci, figure la **possibilité pour les étudiants en sixième année de pharmacie parcours officinal de vacciner en officine** ainsi que celle **pour les étudiants du second et troisième cycle de vacciner en centre de vaccination**. Nous nous réjouissons vivement de voir se concrétiser cette mesure que l'ANEPF a demandé à de nombreuses reprises, notamment dans nos communiqués de presse du 11 janvier, puis du 3 février 2021.

Autoriser les étudiants en pharmacie à vacciner, c'est tout d'abord une **reconnaissance de leurs compétences**. Ils sont formés à cet acte durant leur formation initiale et sont aptes à le réaliser dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Une vigilance devra tout de même être apportée à ce que l'étudiant soit bien en possession de son attestation de formation et qu'il soit encadré par un professionnel si nécessaire comme le prévoit le décret. Nous rappelons d'ailleurs que cette mobilisation doit se faire de manière volontaire et sous contrat de travail.

Les étudiants en pharmacie ont, à de nombreuses reprises depuis le début de cette pandémie, **affirmé leur volonté d'aider leurs pairs et plus largement l'ensemble du système de santé** : fabrication de gel-hydroalcoolique, renfort dans les équipes officinales ou en laboratoires d'analyses médicales, prélèvements nasopharyngés et tests antigéniques... Les futurs professionnels de santé sont solidaires de leurs pairs. Autoriser les étudiants en pharmacie à vacciner, c'est aussi permettre aux équipes de soins, déjà largement épuisées par cette année de crise et particulièrement ces derniers temps par la recrudescence des cas, de pouvoir compter sur les plus jeunes.

Autoriser les étudiants en pharmacie à vacciner, c'est enfin **multiplier le nombre d'effecteurs pouvant prendre part à la campagne vaccinale**. C'est une bonne nouvelle, surtout pour la population qui attend impatiemment de pouvoir se faire vacciner. Aussi, c'est une chance de plus que se donne la France de pouvoir atteindre son objectif de la fin de l'été d'avoir proposé à tous les français volontaires d'accéder à la vaccination. **À présent, il ne manque plus que les doses pour que ces promesses soient concrétisées sur le terrain !**

Nous réaffirmons ici notre **volonté de voir s'élargir la vaccination à l'officine aux étudiants du deuxième cycle** : pour la plupart, ils travaillent déjà en officine en parallèle de leurs études, c'est d'ailleurs en ce lieu qu'ils sont allés prêter main forte notamment pour les tests antigéniques. Offrons leur à nouveau la possibilité d'apporter leur aide sur un terrain qu'ils maîtrisent et auquel ils sont habitués.

Enfin, espérons que les leçons de cette crise soient tirées et que les compétences des étudiants en pharmacie ne soient pas uniquement reconnues en temps de crise sanitaire, mais qu'**une véritable évolution des pratiques se formule afin que des modifications réglementaires soient faites pour que les étudiants en pharmacie puissent pratiquer la vaccination en stage dans le cadre de leur formation initiale**.

ERCKER Athénaïs - Attachée de Presse et Coordinatrice du Réseau

presse@anepf.org | 06 19 83 05 42